



CRÉDIT AGRICOLE MOZAÏC FOOT CHALLENGE



Crédit Agricole / Fédération Française de Football

REGLEMENT 2011 / 2012

Article 1

Le Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge est organisé par le Crédit Agricole SA et ses Caisses Régionales, sous l'égide de la Fédération Française de Football, de ses Ligues métropolitaines et de leurs Districts. Il récompense les équipes et les clubs les plus offensifs, dans le respect des règles du Fair-play.

Le Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge se déroule en deux phases complémentaires :

- Une phase départementale organisée par les Caisses Régionales du Crédit Agricole, sous l'égide des Districts de Football et en conformité avec leurs règlements.
- Une phase nationale organisée par Crédit Agricole S.A. et la Fédération Française de Football avec l'établissement d'un classement national et l'organisation d'une finale nationale.

Date de la Finale Nationale à Clairefontaine : vendredi 22 et samedi 23 juin 2012

Le Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge offre aux équipes et à leurs clubs une opportunité de récompense au travers du « Classement final départemental » défini aux articles 7 à 13.

Article 2

Le Comité Départemental d'Organisation (CDO), composé de représentants des Caisses Régionales du Crédit Agricole et des Districts de Football, assure la charge et le suivi de la compétition dans les conditions définies à l'article 13.

La composition du CDO doit être entérinée lors de la signature de la convention, et retournée à la FFF dans les meilleurs délais.

Les Caisses Régionales et les Districts de football ont toute liberté pour juger des sanctions à appliquer aux équipes ou aux clubs qui manqueraient aux règles du Fair-Play.

Les litiges sont jugés par le CDO en liaison avec le Comité National d'Organisation (CNO), composé de représentants de la FFF et de Crédit Agricole S.A. qui assure la coordination de la compétition au plan national.

Article 3

A chaque début de saison, les Caisses Régionales du Crédit Agricole et les Districts signent une Convention qui matérialise l'accord entre ces deux entités et la participation du District et de tous ses clubs au Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge.

Le Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge est ouvert aux équipes de tous les clubs des Districts participants, dans toutes les catégories de compétitions suivantes, sans exception (1):

- U13
- U15
- U17
- U19
- Seniors
- Féminines seniors à 11 et à 7

avec pour support les Championnats suivants auxquels elles participent :

- Championnats Nationaux (sauf Ligue 1, Ligue 2)
- Championnats des Ligues Régionales
- Championnats des Districts

Dès lors qu'un club participe à un championnat de ces catégories, les équipes concernées sont automatiquement inscrites au Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge.

Note : En accord avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole, il est possible de prendre en compte dans le classement départemental d'autres catégories féminines exclusivement. Ces équipes ne peuvent pas participer à la finale nationale, mais pourront ainsi être récompensé par le District.

Article 4

Le Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge se dispute uniquement sur les matches des Championnats, à l'exclusion des rencontres de barrage et des poules finales.

¹ *un district ne peut choisir de ne pas participer dans une ou plusieurs catégorie, même si aucune compétition n'existe au niveau départemental ; les clubs peuvent en effet participer à une compétition de niveau régional ou national, par exemple en féminine, ils restent néanmoins identifiés par leur district d'appartenance et donc participer à ce challenge.*

Article 5

Le classement du Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge s'effectue à partir des résultats officiels des rencontres de championnat, communiqués par les Districts, les Ligues et la Fédération Française de Football.

Durant la saison, trois classements intermédiaires officiels seront publiés pour chaque catégorie de compétition afin de permettre aux clubs de situer leur performance en cours de challenge. Le calcul est effectué tant pour le classement départemental que national et les résultats sont publiés sur www.fff.fr.

	Dates de publication	Prise en compte pour le calcul des matchs jusqu'au.....inclus
Classement intermédiaire 1	Vendredi 16 décembre 2011	Dimanche 11 décembre 2011
Classement intermédiaire 2	Vendredi 9 mars 2012	Dimanche 4 mars 2012
Classement intermédiaire 3	Vendredi 13 Avril 2011	Dimanche 8 Avril 2012
Classement final	Vendredi 18 mai 2011	Dimanche 13 mai 2012

Pour assurer un suivi fiable du classement départemental et national, il est fortement recommandé à tous les clubs recevant, de saisir sur www.fff.fr ou les sites des Ligues ou Districts, les résultats de chacune des rencontres disputées au fil de l'eau. A défaut, le District s'engage à mettre à jour les résultats manquants.

Article 6

Le Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge récompense, en fin de saison, les clubs dont les équipes ont marqué le plus de points au cours de la saison.

Le nombre de points est obtenu selon les modalités définies dans les articles 7 à 13.

Les récompenses sont définies en annexe du présent règlement.

Article 7

Le nombre de points pour chaque équipe s'obtient en multipliant le nombre de buts marqués (un maximum de 5 par match), par un coefficient pondérateur, qui correspond au niveau de compétition de l'équipe concernée (voir tableau ci-après).

Tableaux des coefficients pondérateurs : [tableaux Garçons et tableau Féminin](#)

Niveau fédéral	Coefficient retenu
National, CFA,	1.6
CFA 2, CN U19, CN U17	1.4

Niveau Ligue	Coefficient retenu
1^{er} Niveau de Ligue (D.H) uniquement	1.4
Autres niveaux	1.2
U13 , et 1^{eres} phases dans toutes les compétitions à plusieurs phases.	1.0

Niveau District	Coefficient retenu
1^{er} Niveau de District uniquement	1.2
Autres niveaux	1.0
U13 , et 1^{eres} phases dans toutes les compétitions à plusieurs phases.	1.0

FEMININES	
Niveau	Coefficient retenu
D1 et D2 Féminines	1.8
1^{er} Niveau de Ligue (D.H uniquement)	1.6
Autres niveaux Ligue et 1 ^{er} Niveau de District uniquement	1.4
Autres niveaux et 1 ^{eres} phases dans toutes les compétitions à plusieurs phases.	1.2
Football Féminin à 7 TOUT NIVEAU	1.0

Remarque importante pour les épreuves en plusieurs phases :

Pour les championnats en plusieurs phases, le coefficient pondérateur varie d'une phase à l'autre. Celui de la dernière phase est celui qui correspond au niveau de compétition mentionné dans le tableau (ex : championnat de ligue Promotion de Ligue U17 en deux phases : phase 1 -> coefficient 1.0 ; phase 2 -> coefficient 1.2).

Le classement par équipes s'effectue sur la base du cumul des points obtenus à l'issue des matches aller et retour, DIVISÉ par le nombre total de matches joués.

Le résultat ainsi obtenu constitue, l'indice offensif, qui s'obtient à partir de la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de buts marqués} \times \text{coefficient pondérateur}}{\text{Nombre de matches joués et validés}}$$

Article 8

L'indice Offensif permet de classer les équipes. Dans une même catégorie, l'équipe déclarée gagnante est celle qui obtient le meilleur indice offensif, obtenu selon les calculs indiqués à l'article 7.

En cas d'égalité, c'est la différence entre les buts marqués et encaissés qui va départager les 2 équipes.

En cas de nouvelle égalité dans une même catégorie, l'équipe qui a marqué le plus grand nombre de buts est gagnante, sous réserve du respect des règles du Fair-play (Nb de cartons pris en compte). Exclusion d'un club possible par le District en cas de problème disciplinaire.

Pour apparaître au classement final publié le 16 mai 2012 il convient d'avoir obtenu un minimum de 10 résultats homologués au plus tard le dimanche 13 mai 2012 inclus. Cette contrainte sera prise en compte partiellement lors des 3 classements intermédiaires :

- 1^{er} classement = 4 rencontres homologuées au moins
- 2^{ème} classement = 6 rencontres homologuées au moins
- 3^{ème} classement = 8 rencontres homologuées au moins

Article 9

Les quatre équipes sélectionnées par catégorie pour participer à la Finale Nationale sont les 4 meilleures parmi toutes celles classées premières au niveau de leur challenge départemental dans cette catégorie.

le Comité National d'Organisation (CNO) se réserve le droit de ne pas retenir une équipe en cas de non-respect flagrant au niveau du Fair-play , après consultation de la situation des clubs concernés auprès des différents organes de gestion des compétitions. Dans ce dernier cas, la première équipe suivante au classement, si elle est éligible, sera retenue.

Une seule équipe par club pourra être présente à la Finale Nationale toutes catégories confondues. Seule l'équipe la mieux classée du club dans sa catégorie pourra être présente à la Finale Nationale.

En cas d'égalité, c'est, le cas échéant, l'équipe féminine qui sera choisie. S'il n'y a pas d'équipe féminine, c'est l'équipe jouant dans la catégorie d'âge la plus jeune qui sera qualifiée.

Article 10

Le nombre de points attribués à chaque club s'obtient en calculant l'indice offensif moyen du Club, basé sur l'indice offensif des équipes du club qui participent au Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge. Pour que le club soit pris en compte, un minimum de trois équipes doit participer au Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge dans les 6 catégories citées à l'article 3.

Cet indice CLUB se calcule ainsi :

$$\frac{(\text{indice offensif \u00e9quipe 1}) \oplus (\text{indice offensif \u00e9quipe 2}) \oplus (\text{indice offensif \u00e9quipe 3}) \oplus \dots}{\text{nombre d'\u00e9quipes participantes dans le club}}$$

Le classement par clubs s'effectue selon les r\u00e9sultats obtenus avec l'indice offensif moyen, et en conformit\u00e9 avec les modalit\u00e9s ci-dessus.

Le classement final des clubs sera publi\u00e9 le 16 mai 2012.

Il prend exclusivement en compte les r\u00e9sultats des \u00e9quipes des clubs, inscrites et participantes selon les modalit\u00e9s d\u00e9finies dans les articles 11 \u00e0 13.

Le club d\u00e9clar\u00e9 gagnant au niveau d\u00e9partemental et au niveau national est celui qui obtient le meilleur indice offensif moyen selon ces m\u00eames modalit\u00e9s.

Article 11

En fin de saison, les trois premiers clubs du District (classement clubs) sont r\u00e9compens\u00e9s par des dotations en mat\u00e9riel pr\u00e9vues dans l'annexe de ce r\u00e8glement. Les modalit\u00e9s de remises des r\u00e9compenses sont d\u00e9finies par le CDO.

Article 12

Les r\u00e9sultats des rencontres gagn\u00e9es par forfait ou p\u00e9nalit\u00e9 ne sont pas pris en compte dans le calcul des points du Challenge.

Ils ne sont pas inclus dans le nombre de matchs servant au calcul de l'indice.

Les r\u00e9sultats des matches perdus par forfait ou p\u00e9nalit\u00e9 sont comptabilis\u00e9s dans le nombre de matches servant au calcul de l'indice.

En cas de forfait g\u00e9n\u00e9ral, les r\u00e9sultats des \u00e9quipes concern\u00e9es sont annul\u00e9s.

En cas de clubs regroup\u00e9s en entente ou en groupement, le district d\u00e9termine le club qui recevra les dotations.

Article 13 :

La codification des Championnats et des \u00e9quipes doit imp\u00e9rativement \u00eatre saisie pour le 15 novembre 2011. La codification de toutes les secondes phases doit \u00eatre imp\u00e9rativement saisie avant le 28 f\u00e9vrier 2012.

Tous les r\u00e9sultats et les param\u00e9trages du challenge doivent imp\u00e9rativement \u00eatre saisis r\u00e9guli\u00e8rement dans Foot 2000, sous la responsabilit\u00e9 des Districts.

Le Comit\u00e9 National d'Organisation effectue des points de contr\u00f4le r\u00e9guliers, portant sur la validit\u00e9 des cat\u00e9gories inscrites, sur les coefficients appliqu\u00e9s, sur le nombre de matches jou\u00e9s et sur la r\u00e9gularit\u00e9 des saisies de r\u00e9sultats.

Article 14

Les Temps forts du Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge :

1. Le classement final départemental :

Les 3 meilleurs clubs au niveau départemental (moyennes des coefficients équipes du club) dans l'ensemble des districts participants seront récompensés par du matériel d'entraînement dont le contenu est précisé dans l'annexe I.

Les modalités de remise des lots sont déterminées d'un commun accord entre les Caisses Régionales du Crédit Agricole et les Districts.

Le meilleur club au niveau national recevra une distinction particulière à cette occasion.

2. La Finale Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge

Selon les modalités de sélection prévues à l'article 9, les équipes lauréates se verront offrir un tournoi final à disputer au CTNFS de Clairefontaine (4 meilleures équipes au classement national de leur catégorie).

Ce tournoi se tiendra le 22 et 23 juin 2012.

Article 15

Les **Caisses Régionales** ayant signé la convention s'engagent à :

- Organiser, conjointement avec les districts, une remise des dotations aux clubs déclarés gagnants, les dotations étant prévues par le présent règlement.
- Organiser et prendre en charge financièrement la participation de la ou des équipes qualifiées sur leur territoire.

Les **Districts** ayant signé la convention s'engagent à :

- Organiser, conjointement avec les Caisses Régionales, une remise des dotations aux clubs déclarés gagnants, les dotations étant prévues par le présent règlement.
- Communiquer à chacun des clubs de leur territoire de leur participation au Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge :
 - o en transmettant à ces dits-clubs les affiches préalablement fournies par la Caisse Régionale
 - o en favorisant la visualisation des résultats du Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge sur leur site Internet par
 - la mise en place des classements sur leur site Internet
 - l'intégration d'un bouton « Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge » sur le menu gauche
 - la publication mensuelle d'articles (qui permettra, par un clic, un accès direct aux résultats du Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge) fournis par la Caisse Régionale.

Article 16

Les cas non prévus au présent règlement et tous les litiges sont examinés par le Comité Départemental d'Organisation du Challenge, en liaison avec le Comité National d'Organisation du Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge.

Article 17

L'organisation du Crédit Agricole Mozaïc Foot Challenge est placée sous l'autorité du Comité National d'Organisation composé de dirigeants nationaux de Crédit Agricole SA et de la Fédération Française de Football.

ANNEXE I

LES RECOMPENSES DU CRÉDIT AGRICOLE MOZAÏC FOOT CHALLENGE 2011 -2012

Classement final de fin de saison

Lot 1er club

Mini-buts logo goals (x 2)
20 chasubles sérigraphiés Taille XL
30 ballons Taille 5
2 sacs à ballon sérigraphiés

Lot 2ème club

Goal soccer rebond synthétique
20 chasubles sérigraphiés Taille XL
25 ballons Taille 5
2 sacs à ballon sérigraphiés

Lot 3ème club

5 kits coachs
20 chasubles sérigraphiés Taille XL
25 ballons Taille 5
2 sacs à ballon sérigraphiés

ANNEXE II

LE CALENDRIER DU CRÉDIT AGRICOLE MOZAÏC FOOT CHALLENGE 2011-2012

Septembre / Novembre 2011 : LANCEMENT DE SAISON

- Signature d'accords régionaux entre les Districts et les Caisses Régionales du Crédit agricole (retour des Conventions de participation signées au plus tard le 10 novembre 2011)
- Districts : Saisie des codifications des championnats et des équipes dans FOOT2000, et envoi de l'information à la FFF au plus tard le 15 novembre 2011.

14 décembre 2011

- Publication du 1^{er} classement intermédiaire

27 Janvier 2012

- Date limite de saisie par les Districts de la codification de l'ensemble des secondes phases.
-

07 mars 2012

- Publication du 2nd classement intermédiaire

11 Avril 2012

- Publication du 3^{ème} classement intermédiaire

16 Mai 2012

- Publication des classements finaux (départemental et national)

Juin 2012 : TEMPS FORTS

- Remise des dotations par les Caisses Régionales (3 meilleurs clubs au niveau départemental)
- Finale Nationale à Clairefontaine les 22 et 23 juin 2012



CONVENTION DE PARTICIPATION

AU CREDIT AGRICOLE MOZAIC FOOT CHALLENGE SAISON 2011 - 2012

La Caisse Régionale du Crédit Agricole de

.....
Son Correspondant

M

Tel :

E-mail :

Le district de football de

.....
Son Correspondant

M

Tel :

E-mail :

Les deux signataires de cette convention s'engagent à

- ☞ **Participer** à la saison 2011-2012 du CREDIT AGRICOLE MOZAIC FOOT CHALLENGE dans toutes les catégories suivantes sans exception*

U13 - U15 - U17 - U19 - Séniors – Féminines Séniors (à 7 et à 11)

- ☞ Déclarer avoir **pris connaissance du règlement** du CREDIT AGRICOLE MOZAIC FOOT CHALLENGE et y adhérer sans réserve
- ☞ Faire **participer à la Finale Nationale** les équipes qualifiées (art. 9)
- ☞ **Promouvoir** le CREDIT AGRICOLE MOZAIC FOOT CHALLENGE auprès des clubs participant **et valoriser les classements** sur leurs outils d'informations (Art. 15)

* Dans le cas où les compétitions sont organisées dans le district, ou celui où les clubs participent à des compétitions régionales ou nationales autorisées.

A, le

Responsable communication de la Caisse Régionale CA

Président du District

Document **complété et signé** par les parties à retourner au plus tard le **10 novembre**

CR à Crédit Agricole SA

Sponsoring Foot

fax : 01.43.23.43.44 ou

isabelle.martin@credit-agricole-sa.fr

District à la FFF

Direction des Activités Sportives

Fax : 01.44.31.74.12 ou

direction-activites-sportives@fff.fr

